

LIMITED LIFETIME Warranty

For Vermont Castings Non-Catalytic Wood Stoves

Limited Lifetime Warranty

CFM Corporation warrants that all refractory brick and material used in this product will be warranted against deterioration not resulting from physical damage or overloading of the woodstove for the lifetime of this product. This coverage includes the components of the EverBurn System: "shoe, fountain, and fireback. Coverage is provided only to the original purchaser.

Limited 3 Year Warranty

All cast iron parts are warranted for a period of three years against breakage, cracking or burn-through.

Limited 1 Year Warranty

The following part of the woodburning stove are warranted to be free of defects in material and workmanship for a period of one year from the date you receive it: The handles, glass door panels, door gasketing and porcelain finish. Any of these items found to be defective will be repaired or replaced at no charge, upon the return of the part with postage prepaid to a Vermont Castings Authorized Dealer.

Any parts repaired or replaced during the limited warranty period will be warranted under the terms of the limited warranty for a period not to exceed the remaining term of the original limited warranty or six (6) months, whichever is longer.

Exclusions & Limitations

1. This warranty is non-transferable.
2. This warranty does not cover misuse of the stove. Misuse includes overfiring, which will result if the stove is used in such a manner as to cause one or more of the plates to glow red. Overfiring can be identified later by warped plates and areas where the paint pigments has burned off. Overfiring in enamel stoves is identified by bubbling, cracking, chipping and discoloration of the porcelain enamel finish. CFM Corporation offers no warranty on chipping of enamel surfaces. Inspect your woodburning stove prior to accepting it for any damage to the enamel.
3. This warranty does not cover misuse of the stove as described in the Owners Guide, nor does it cover a stove which has been modified unless authorized by a CFM Corporation representative in writing. This warranty does not cover damage to the stove caused by burning salt saturated wood, chemically treated wood, or any fuel not recommended in the Owners Guide.
4. This warranty does not cover a stove repaired by someone other than a Vermont Castings Authorized Dealer.

5. Damage to the unit while in transit is not covered by this warranty but is subject to a claim against the common carrier. Contact Vermont Castings Authorized Dealer from whom you purchased your stove or CFM Corporation if the purchase was direct. (Do not operate the stove as this may negate the ability to process the claim with the carrier).
6. Claims are not valid where the installation does not conform to local building and fire codes or, in their absence, to the recommendations in our Owners Guide.
7. The salt air environment of coastal areas, or a high-humidity environment, can be corrosive to the porcelain enamel finish. These conditions can cause rusting of the cast iron beneath the porcelain enamel finish, which will cause the porcelain enamel finish to flake off. This warranty does not cover damage caused by a salt air or high-humidity environment.
8. CFM Corporation shall have no obligation to enhance or update any unit once manufactured.

IN NO EVENT SHALL CFM CORPORATION BE LIABLE FOR INCIDENTAL AND CONSEQUENTIAL DAMAGES. ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS, ARE LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY. THIS WARRANTY SUPERCEDES ALL OTHER ORAL OR WRITTEN WARRANTIES.

Some states do not allow the exclusion or limitations of incidental and consequential damages or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations may not apply to you. This warranty gives you specific rights and you may have other rights, which vary from state to state.

How to Obtain Service

If a defect is noted within the warranty period, the customer should contact a Vermont Castings Authorized Dealer or CFM Corporation if the purchase was direct with the following information:

1. Name, address, and telephone number of the purchaser
2. Date of Purchase.
3. Serial number from the label on the back
4. Nature of the defect or damage.
5. Any relevant information or circumstances, e.g., installation, mode of operation when defect was noted.

A warranty claim will then start in process. CFM Corporation reserves the right to withhold final approval of a warranty claim pending a visual inspection of the defect by authorized representatives.

CFM Corporation

410 Admiral Blvd. • Mississauga, Ontario, Canada L5T 2N6
800-668-5323 • www.cfmcorp.com

Garantie LIMITÉE À VIE du poêle à bois non-catalytique de Vermont Castings

Garantie limitée à vie

La société CFM Corporation garantit toutes les briques réfractaires et matériaux utilisés dans ce produit contre la détérioration qui ne découle pas d'un dommage matériel ou d'une surcharge du poêle à bois et ce, pour la durée de vie du produit. Cette garantie comprend les composants du système EverBurn : «tablier, fontaine et contrecœur». Cette garantie est offerte uniquement au premier acheteur.

Garantie limitée de 3 an

Toutes les pièces de fonte externes et internes sont protégées sous garantie pour une période de trois ans contre le bris, les fissures et le perçage par brûlure.

Garantie limitée de 1 an

Les pièces suivantes du poêle à bois sont garanties contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre pour une période d'un an à compter de la date à laquelle vous l'avez reçu : Les poignées, les panneaux vitrés des portes, les joints de porte et la finition de porcelaine. Si l'une des pièces précitées est jugée défectueuse, celle-ci sera réparée ou remplacée, sans frais, dès le retour de la pièce, port payé, à un distributeur agréé Vermont Castings.

Toute pièce qui fait l'objet d'une réparation ou d'un remplacement durant la période de la garantie limitée sera garantie en vertu des termes de la garantie limitée pour une période ne devant pas dépasser la période restante de la garantie limitée d'origine ou six (6) mois, selon la plus longue de ces deux périodes.

Exclusions et limitations

1. Cette garantie est non-transférable.
2. La présente garantie ne couvre pas l'usage inapproprié du poêle. L'usage inapproprié comprend l'emballage qui découle de l'utilisation du poêle d'une manière telle que l'une ou plusieurs des plaques deviennent rouges. L'emballage peut être identifié à un moment ultérieur par les plaques gauchies et les surfaces ou les pigments de peinture ont brûlé. L'emballage dans les poêles en émail peut être identifié par des bulles, des fissures, un écaillage et une décoloration de la finition en émail vitrifié. CFM Corporation n'offre aucune garantie contre l'écaillage des surfaces en émail. Inspectez votre poêle à bois avant de l'accepter afin de déceler tout dommage de l'émail.
3. La présente garantie ne couvre pas tout usage inapproprié du poêle, tel que décrit dans le guide du propriétaire, ni ne couvre-t-elle tout poêle qui a fait l'objet d'une modification, à moins que celle-ci n'ait été autorisée par écrit par un représentant de CFM Corporation. La présente garantie ne couvre pas le dommage subi par le poêle en raison de l'utilisation de bois saturé de sel, de bois traité aux produits chimiques, ou de tout combustible non recommandé dans le guide du propriétaire.
4. La présente garantie ne couvre pas un poêle qui a été réparé par une personne autre qu'un distributeur agréé Vermont Castings.

5. La présente garantie ne couvre pas tout dommage subi par l'unité lors du transport; toutefois un tel dommage peut faire l'objet d'une réclamation contre le transporteur. Communiquez avec le distributeur agréé Vermont Castings à qui vous avez acheté votre poêle, ou avec CFM Corporation si l'achat a été effectué directement. (N'utilisez pas ce poêle, puisque cela risquerait d'annuler votre capacité de faire traiter la réclamation par le transporteur).
6. Les réclamations ne sont pas valides lorsque l'installation n'est pas conforme aux règlements du bâtiment et de sécurité-incendie ou, en leur absence, aux recommandations énoncées dans notre guide du propriétaire.
7. L'environnement de l'air salin dans les régions côtières, ou dans un environnement à humidité élevée, peut être corrosif à la finition en émail vitrifié. Ces conditions peuvent provoquer la corrosion de la fonte en-dessous de la finition en émail vitrifié, ce qui donnera lieu à l'écaillage de la finition en émail vitrifié. La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un environnement d'air salin ou à humidité élevée.
8. CFM Corporation ne peut être tenue responsable d'améliorer ou de moderniser quelque unité que ce soit une fois que celle-ci est fabriquée.

CFM Corporation NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE, EN AUCUNE CIRCONSTANCES, DES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À L'UTILISATION, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE. LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE ORALE OU ÉCRITE.

Dans certains États, l'exclusion et les limitations afférentes aux dommages accessoires et indirects ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite ne sont pas permises et, ainsi, il se peut que les limitations précitées ne s'appliquent pas à vous. La présente garantie vous donne des droits spécifiques, et il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'État en État.

Comment obtenir du service

Si un défaut est remarqué pendant la période de la garantie, le client devrait communiquer avec un distributeur agréé Vermont Castings ou avec CFM Corporation si l'achat a été effectué directement, et avoir en mains les renseignements suivants :

1. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'acheteur.
2. Date d'achat.
3. Le numéro de série figurant sur l'étiquette à l'arrière.
4. La nature du défaut ou du dommage.
5. Toute information ou circonstance pertinente, p. ex., l'installation, le mode de fonctionnement au moment où le défaut a été remarqué.

Un processus de réclamation au titre de la garantie sera alors entamé. CFM Corporation se réserve le droit de retenir l'approbation finale d'une réclamation au titre de la garantie jusqu'à ce qu'une inspection visuelle du défaut soit effectuée par des représentants autorisés.

LIMITED LIFETIME Warranty

For Dutchwest Non-Catalytic Wood Stoves

Limited Lifetime Warranty

CFM Corporation warrants that all refractory brick and material used in this product will be warranted against deterioration not resulting from physical damage or overloading of the woodstove for the lifetime of this product. This coverage includes the components of the EverBurn System: "shoe, fountain, and fireback. Coverage is provided only to the original purchaser.

Limited 3 Year Warranty

All cast iron parts are warranted for a period of three years against breakage, cracking or burn-through.

Limited 1 Year Warranty

The following parts of the woodburning stove are warranted to be free of defects in material and workmanship for a period of one year from the date you receive it: The handles, glass door panels, door gasketing and porcelain finish. Any of these items found to be defective will be repaired or replaced at no charge, upon the return of the part with postage prepaid to a Dutchwest Authorized Dealer.

Any parts repaired or replaced during the limited warranty period will be warranted under the terms of the limited warranty for a period not to exceed the remaining term of the original limited warranty or six (6) months, whichever is longer.

Exclusions & Limitations

1. This warranty is non-transferable.
2. This warranty does not cover misuse of the stove. Misuse includes overfiring, which will result if the stove is used in such a manner as to cause one or more of the plates to glow red. Overfiring can be identified later by warped plates and areas where the paint pigment has burned off. Overfiring in enamel stoves is identified by bubbling, cracking, chipping and discoloration of the porcelain enamel finish. CFM Corporation offers no warranty on chipping of enamel surfaces. Inspect your woodburning stove prior to accepting it for any damage to the enamel.
3. This warranty does not cover misuse of the stove as described in the Owners Guide, nor does it cover a stove which has been modified unless authorized by a CFM Corporation representative in writing. This warranty does not cover damage to the stove caused by burning salt saturated wood, chemically treated wood, or any fuel not recommended in the Owners Guide.
4. This warranty does not cover a stove repaired by someone other than a Dutchwest Authorized Dealer.
5. Damage to the unit while in transit is not covered by this warranty but is subject to a claim against the common carrier. Contact the Dutchwest Authorized Dealer

from whom you purchased your stove or CFM Corporation if the purchase was direct. (Do not operate the stove as this may negate the ability to process the claim with the carrier).

6. Claims are not valid where the installation does not conform to local building and fire codes or, in their absence, to the recommendations in our Owners Guide.
7. The salt air environment of coastal areas, or a high-humidity environment, can be corrosive to the porcelain enamel finish. These conditions can cause rusting of the cast iron beneath the porcelain enamel finish, which will cause the porcelain enamel finish to flake off. This warranty does not cover damage caused by a salt air or high-humidity environment.
8. CFM Corporation shall have no obligation to enhance or update any unit once manufactured.

IN NO EVENT SHALL CFM CORPORATION BE LIABLE FOR INCIDENTAL AND CONSEQUENTIAL DAMAGES. ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS, ARE LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY. THIS WARRANTY SUPERCEDES ALL OTHER ORAL OR WRITTEN WARRANTIES.

Some states do not allow the exclusion or limitations of incidental and consequential damages or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations may not apply to you. This warranty gives you specific rights and you may have other rights, which vary from state to state.

How to Obtain Service

If a defect is noted within the warranty period, the customer should contact a Dutchwest Authorized Dealer or CFM Corporation if the purchase was direct with the following information:

1. Name, address, and telephone number of the purchaser
2. Date of Purchase.
3. Serial number from the label on the back
4. Nature of the defect or damage.
5. Any relevant information or circumstances, e.g., installation, mode of operation when defect was noted.

A warranty claim will then start in process. CFM Corporation reserves the right to withhold final approval of a warranty claim pending a visual inspection of the defect by authorized representatives.

Garantie LIMITÉE À VIE du poêle à bois non-catalytique Dutchwest

Garantie limitée à vie

La société CFM Corporation garantit toutes les briques réfractaires et matériaux utilisés dans ce produit contre la détérioration qui ne découle pas d'un dommage matériel ou d'une surcharge du poêle à bois et ce, pour la durée de vie du produit. Cette garantie comprend les composants du système EverBurn : «tablier, fontaine et contrecœur». Cette garantie est offerte uniquement au premier acheteur.

Garantie limitée de 3 an

Toutes les pièces de fonte externes et internes sont protégées sous garantie pour une période de trois ans contre le bris, les fissures et le perçage par brûlure.

Garantie limitée de 1 an

Les pièces suivantes du poêle à bois sont garanties contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre pour une période d'un an à compter de la date à laquelle vous l'avez reçu : Les poignées, les panneaux vitrés des portes, les joints de porte et la finition de porcelaine. Si l'une des pièces précitées est jugée défectueuse, celle-ci sera réparée ou remplacée, sans frais, dès le retour de la pièce, port payé, à un distributeur agréé Dutchwest.

Toute pièce qui fait l'objet d'une réparation ou d'un remplacement durant la période de la garantie limitée sera garantie en vertu des termes de la garantie limitée pour une période ne devant pas dépasser la période restante de la garantie limitée d'origine ou six (6) mois, selon la plus longue de ces deux périodes.

Exclusions et limitations

1. Cette garantie est non-transférable.
2. La présente garantie ne couvre pas l'usage inapproprié du poêle. L'usage inapproprié comprend l'emballage qui découle de l'utilisation du poêle d'une manière telle que l'une ou plusieurs des plaques deviennent rouges. L'emballage peut être identifié à un moment ultérieur par les plaques gauchies et les surfaces ou les pigments de peinture ont brûlé. L'emballage dans les poêles en émail peut être identifié par des bulles, des fissures, un écaillage et une décoloration de la finition en émail vitrifié. CFM Corporation n'offre aucune garantie contre l'écaillage des surfaces en émail. Inspectez votre poêle à bois avant de l'accepter afin de déceler tout dommage de l'émail.
3. La présente garantie ne couvre pas tout usage inapproprié du poêle, tel que décrit dans le guide du propriétaire, ni ne couvre-t-elle tout poêle qui a fait l'objet d'une modification, à moins que celle-ci n'ait été autorisée par écrit par un représentant de CFM Corporation. La présente garantie ne couvre pas le dommage subi par le poêle en raison de l'utilisation de bois saturé de sel, de bois traité aux produits chimiques, ou de tout combustible non recommandé dans le guide du propriétaire.
4. La présente garantie ne couvre pas un poêle qui a été réparé par une personne autre qu'un distributeur agréé Dutchwest.

5. La présente garantie ne couvre pas tout dommage subi par l'unité lors du transport; toutefois un tel dommage peut faire l'objet d'une réclamation contre le transporteur. Communiquez avec le distributeur agréé Dutchwest à qui vous avez acheté votre poêle, ou avec CFM Corporation si l'achat a été effectué directement. (N'utilisez pas ce poêle, puisque cela risquerait d'annuler votre capacité de faire traiter la réclamation par le transporteur).
6. Les réclamations ne sont pas valides lorsque l'installation n'est pas conforme aux règlements du bâtiment et de sécurité-incendie ou, en leur absence, aux recommandations énoncées dans notre guide du propriétaire.
7. L'environnement de l'air salin dans les régions côtières, ou dans un environnement à humidité élevée, peut être corrosif à la finition en émail vitrifié. Ces conditions peuvent provoquer la corrosion de la fonte en-dessous de la finition en émail vitrifié, ce qui donnera lieu à l'écaillage de la finition en émail vitrifié. La présente garantie ne couvre pas les dommages découlant d'un environnement d'air salin ou à humidité élevée.
8. CFM Corporation ne peut être tenue responsable d'améliorer ou de moderniser quelque unité que ce soit une fois que celle-ci est fabriquée.

CFM Corporation NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE, EN AUCUNE CIRCONSTANCES, DES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À L'UTILISATION, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE. LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE ORALE OU ÉCRITE.

Dans certains États, l'exclusion et les limitations afférentes aux dommages accessoires et indirects ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite ne sont pas permises et, ainsi, il se peut que les limitations précitées ne s'appliquent pas à vous. La présente garantie vous donne des droits spécifiques, et il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'État en État.

Comment obtenir du service

Si un défaut est remarqué pendant la période de la garantie, le client devrait communiquer avec un distributeur agréé Dutchwest ou avec CFM Corporation si l'achat a été effectué directement, et avoir en mains les renseignements suivants :

1. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'acheteur.
2. Date d'achat.
3. Le numéro de série figurant sur l'étiquette à l'arrière.
4. La nature du défaut ou du dommage.
5. Toute information ou circonstance pertinente, p. ex., l'installation, le mode de fonctionnement au moment où le défaut a été remarqué.

Un processus de réclamation au titre de la garantie sera alors entamé. CFM Corporation se réserve le droit de retenir l'approbation finale d'une réclamation au titre de la garantie jusqu'à ce qu'une inspection visuelle du défaut soit effectuée par des représentants autorisés.